

## ACCREDITATION DES MEDECINS

Jalel GARGOURI - F. Médecine, Université de Sfax

Accréditation des médecins ! Et quoi encore ? Les médecins pensaient qu'en ayant le diplôme de docteur en médecine ou, éventuellement, de spécialiste, c'était fini avec le stress des examens et qu'ils ont définitivement acquis tout le nécessaire à l'exercice de leur art pour 20, 30, 40 ans ou plus !!! S'il leur arrive de renforcer leur formation par un diplôme ou une compétence, c'est un plus à mettre au crédit du détenteur. Tout cela, c'est sans compter avec l'évolution du monde. En effet, le consommateur qui paye le produit ou le service a des exigences, en premier lieu desquelles on trouve la "qualité". Dans le domaine de la santé, le consommateur c'est le patient. Il consomme des services divers et ses exigences vont au-delà de la "simple qualité". Il s'intéresse également à la sécurité, la sienne, et au coût des prestations dont il bénéficie même s'il n'est pas directement le payeur.

Les définitions de la qualité en santé sont aussi nombreuses qu'évolutives. Celle de l'OMS semble être, à ce jour, la plus complète. Elle stipule qu'un soin de qualité *« doit permettre de garantir à chaque patient un ensemble d'actes diagnostiques et thérapeutiques qui lui assurera le meilleur résultat en termes de santé, conformément à l'état actuel de la science médicale, au meilleur coût pour un même résultat, au moindre risque iatrogène, et pour sa plus grande satisfaction en termes de procédure, de résultat et de contacts humains à l'intérieur du système de soins »*.

Mais, ceci est bien théorique. En pratique, l'exercice de la médecine ne permet pas d'avoir des résultats "irréprochables" comme c'est le cas dans l'industrie. En effet, dans le résultat, il y a au moins deux composantes : l'une liée aux professionnels de santé (d'où la nécessité de politiques de formation et d'évaluation), l'autre à l'organisation du système de soins et des structures contribuant à son fonctionnement. De plus, les pratiques professionnelles en santé peuvent être individuelles ou collectives. Ce qui complique encore plus l'évaluation de ce qui peut être relevé ou constaté.

Récemment, le domaine de la santé a profité d'une dynamique mondiale extraordinaire qui est celle de la certification et de l'accréditation. Au début, le concept intéressait les entités : sociétés industrielles, de service, puis structures sanitaires (cliniques, hôpitaux),... Ensuite, il a évolué pour atteindre les médecins eux-mêmes. L'approche a été progressive. C'est la FMC (formation médicale continue) qui a ouvert la marche en devenant obligatoire dans certains pays occidentaux. Puis, est venu le tour de l'EPP (évaluation des pratiques

professionnelles). Le but officiel était d'inciter les médecins à intégrer, dans leur pratique, une dimension d'évaluation. Le terme "accréditation des médecins" est utilisé pour décrire la procédure d'EPP à "risque" : obstétrique, chirurgie, anesthésie... (France 2005).

Tout cela va dans le même sens, celui d'intégrer une composante d'évaluation dans l'exercice médical même si, pour le moment, les pays concernés précisent que le dispositif d'évaluation des pratiques proposé a une finalité formative et non sanctionnante ou normative.

Le résultat final aboutira, in fine, à une amélioration des prestations fournies aux patients avec ses composantes qualitative et sécuritaire. Il est, également, certain que cette amélioration ne manquera pas d'avoir un impact positif sur les coûts, au plus grand bénéfice du patient lui-même et de la communauté dans le sens large. Les médecins peuvent être, au mieux, réticents face à toute cette dynamique, même si ceci existe depuis longtemps dans l'aéronautique où la qualification doit être maintenue par un minimum d'heure de pratique (avec et sans simulateur) afin de garantir la sécurité optimale des voyageurs...

En Tunisie, nous sommes encore au début du chemin mais nous ne pouvons échapper à l'évolution du monde, surtout que nous voulons accueillir et prendre en charge des patients étrangers, en particulier européens qui exigent, outre les éléments précisés plus haut, suffisamment de clarté et de visibilité qui puissent les convaincre et gagner leur confiance. Il nous faudra certainement beaucoup travailler, au sein et avec l'INA santé, pour établir les meilleurs référentiels capables de garantir l'efficacité de la démarche, l'équité entre les praticiens, le respect de la profession,...

Je ne peux pas terminer sans dire que tout cela ne représente, à mon avis, qu'une introduction. Les assurances et les caisses de couverture sociale, soucieuses de leurs finances, imposeront peu à peu une véritable "vérification" des compétences à intervalles réguliers afin de garantir la plus grande efficacité des gestes et actes effectués pour et à leur compte.